

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

Commune de Versoix

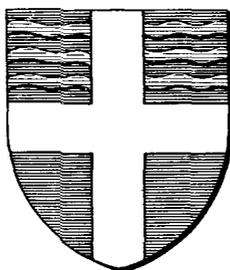
COMPTE RENDU ADMINISTRATIF

DE L'EXERCICE 1935

présenté au Conseil Municipal le 26 Mai 1936

PAR

M. Charles RAMSEYER, Maire



Robert STEFFEN, Imprimeur
RUE VERSONNEX, 15-17 - GENEVE

1936

RENSEIGNEMENTS UTILES

Toute communication, demande ou plainte, doit être adressée par écrit au Maire.

Le Maire reçoit en Mairie sur rendez-vous.

SECRETARIAT

Le Bureau de l'Etat Civil est ouvert tous les jours de 11 h. ^{1/4} à midi.

Le Secrétaire se trouve à la Mairie, tous les jours de 14 heures à 19 heures. Le samedi de 8 heures à midi seulement.

Compte de chèques postaux : I. 2827.

Téléphone : N° 85.025.

ETAT CIVIL

Les mariages sont célébrés sans frais par l'Officier de l'Etat Civil ou son suppléant, le mercredi et le samedi, de 11 h. à midi ou de 16 à 17 heures. S'ils sont célébrés un autre jour ou à une autre heure, il est exigé une finance de 5 francs.

SERVICE INCENDIE

En cas d'alerte, téléphoner à M. le capitaine Wicht, N° 85.128, ou au poste de gendarmerie, N° 85.021.

INSPECTEUR DU BÉTAIL

M. René BELET, Versoix-Bourg.

Suppléant : M. Emile MARTIN, domicilié à Villars.

VOIRIE

L'enlèvement des immondices est assuré dans un périmètre compris entre le lac, la route de Lausanne, entre les deux frontières, la route de Ferney, le chemin de la Scie, le chemin des Colombières, la route de Saint-Loup, le chemin de dessous St-Loup, le chemin Louis-Degallier jusqu'au chemin de Ravoux, le chemin de Ravoux, le chemin de Mont-Fleuri et la frontière vaudoise en Braille, ainsi que le Vieux-Port. Le camion passe dès 7 h. du matin, du 1^{er} avril au 30 septembre; dès 8 h. du matin, du 1^{er} octobre au 31 mars, les mercredis et samedis.

Le verre et la vaisselle cassés sont enlevés une fois par mois, le premier lundi, dans le même périmètre.

(Suite : page 3 de la couverture)

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

Commune de Versoix

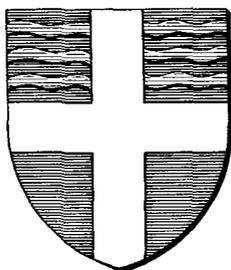
COMPTE RENDU ADMINISTRATIF

DE L'EXERCICE 1935

présenté au Conseil Municipal le 26 Mai 1936

PAR

M. Charles RAMSEYER, Maire



Robert STEFFEN, Imprimeur
RUE VERNONNEX, 15-17 - GENÈVE

1936

CONSEIL MUNICIPAL

élu les 4-5 mai 1935 .

MM. DUTOIT, Hermann,	Radical	Entré en 1914 et 1922 (F)
ROESS, Albert,	»	» 1922 (T)
BACHER, Rodolphe,	»	» 1931 (T)
GENOUD, Alfred,	»	» 1931 (T)
DESOCHÉ, Abel,	»	» 1935 (F)
SEEGER, Gustave,	»	» 1935 (F)
GOY, Frédéric,	»	» 1935 (T)
CHOLLET, Alphonse,	Socialiste	» 1935 (F)
SOLDINI, Louis,	»	» 1935 (T)
CUEREL, Jacques,	»	» 1935 (F)
FAVEZ, Charles,	»	» 1935 (T)
DIETRICH, Joseph,	Chrétien-social	» 1931 (F)
PICCOT, Eugène,	»	» 1927 (T)
FERRIER, Jean,	Démocrate	» 1922 (T)
BORDIER, Jacques	»	» 1935 (F)

* La lettre (T) désigne MM. les Conseillers faisant partie de la Commission des Travaux ; la lettre (F), MM. les Conseillers faisant partie de la Commission des Finances.

Lors de l'élection des 18 et 19 mai 1935, ont été élus :

Maire : M. RAMSEYER, Charles.

Adjoints : MM. MUNDINGER, Charles et BERGER, Francis.

Répartition des fonctions

M. RAMSEYER : Mairie, Finances, Commission taxatrice, Electricité, Etat Civil, Service du Feu, Cimetière, Bienfaisance.

M. MUNDINGER : Routes, Bâtiments, Voirie.

M. BERGER : Police et suppléance de l'Etat Civil.

M. FERRIER : Conseiller : Suppléance de l'Etat Civil.

Recensement cantonal de 1935

Ménages : 620	Personnes :	
Genevois . 240	Genevois . 704	Protestants . 1305
Confédérés . 304	Confédérés 1167	Catholiques . 881
Etrangers . 76	Etrangers . 379	Divers et sans culte . 64
620	2250	2250

Compte rendu administratif et financier de l'Exercice 1935

MESSIEURS LES CONSEILLERS MUNICIPAUX,

Nous avons l'honneur de vous soumettre pour la neuvième fois le compte rendu administratif et financier de la commune.

L'an dernier, au mois de mai, le Conseil a été réélu pour une nouvelle période de quatre ans. Quelques-uns de nos collègues, ou ne se sont pas représentés à l'élection ou ont laissé leur place à de plus jeunes forces. Nous regrettons certainement leur absence parmi nous et nous leur adressons l'expression de notre reconnaissance pour leur collaboration et leur dévouement à la chose publique. Le Conseil est sensiblement rajeuni. Nous voulons espérer que nos jeunes conseillers continueront à apporter le même esprit que leurs prédécesseurs et qu'en dehors des conceptions politiques particulières, nous tirerons tous à la même corde en vue du bien commun.

L'année écoulée a vu se réaliser un projet caressé depuis longtemps : l'établissement d'une salle de gymnastique pour nos écoliers. Pour faire face à cette dépense, nous avons recouru à un emprunt de 30.000 francs auprès de la Caisse d'Epargne au taux de 4 1/2 % et amortissable en quinze annuités. Nous avons reçu une subvention de 5.000 francs de l'Etat, nous avons prélevé une somme de 10.000 francs sur le budget de 1935 et inscrit une somme égale au budget de 1936. Ainsi sans trop charger l'avenir, nous dotons les écoles et les sociétés de gymnastique d'une salle appelée à rendre de grands services.

L'annuité d'environ 3.000 francs à servir à la Caisse d'Epargne et la menace d'une diminution du rendement de l'impôt communal, nous ont engagés à élever le taux des centimes additionnels à 30. Nous nous trouvons encore, malgré ce sacrifice que nous voulons croire momentanée, parmi les communes peu obérées.

Les centimes additionnels ont produit les années dernières les résultats suivants :

Année	Taux	Produit	Valeur du centime
1932	18	Fr 36.429,35	Fr. 2.631,—
1933	20	» 37.753,20	» 2 024,—
1934	25	» 43.104,25	» 1.887,60
1935	25	» 42.467,85	» 1.724,20

Pour l'année 1935, le rendement de l'impôt était estimé à Fr. 42.000 pour 25 centimes. Il a été exactement de Fr. 42.467,85, donc conforme aux prévisions. Il faut ajouter cependant que les poursuites engagées par l'Etat pour faire rentrer les impôts arriérés sont pour une part dans ce résultat. Il s'en suit que le reliquat des années précédentes en est fortement diminué.

Le résultat de l'exercice 1935 est le suivant :

Recettes	Fr. 81.676,60
Dépenses	» 74.686,20
Excédent	» 6.990,40

Si l'on déduit de cette somme un versement de l'Etat au montant de Fr. 5.000.— à titre de subvention pour la salle de gymnastique, il ressort du compte définitif un boni réel de Fr. 1.990,40.

Constatons que les recettes sont, en général, conformes aux prévisions budgétaires, sauf en ce qui concerne la répartition de la caisse hypothécaire qui a fléchi de nouveau à Fr. 3.270.— (327 parts à Fr. 10.—).

16. Le produit des locations est supérieur aux prévisions de Fr. 1.000,—
21. Le produit des concessions est augmenté de » 2.400,—
- Aux dépenses, nous pouvons signaler les augmentations suivantes :

10. Frais de régie du cimetière Fr. 1.000,—
17. Bâtiments (crédit suppl. salle de gymnastique) » 10.000,—
- Nous avons fait en revanche les économies suivantes :
11. Fontaines Fr. 800,—
20. Mobilier des écoles » 400,—
34. Traitement du garde rural supprimé » 500,—
46. Indemnité au garde pour vélo » 180,—

Au total, les recettes accusent une plus-value de Fr. 7.000,— et les dépenses sont supérieures de » 5.000,—

Le résultat de l'exercice est donc satisfaisant. Nous ajoutons qu'une somme de Fr. 2.500.—, redevance annuelle du service électrique est portée en amortissement de notre dette auprès de ce service, mais ne figure pas dans les comptes de l'année.

Chemins communaux

Le programme de réfection des chemins communaux de l'exercice 1935 a été mentionné déjà dans le rapport de l'an dernier.

Celui de l'exercice 1936 est achevé à ce jour et comporte les réfections suivantes :

Chemin Louis-Degallier, de l'avenue Louis-Yung à la propriété « La Brulaz »	1200 m ²
Chemin de l'Etraz, de la ferme à la frontière vaudoise	1200 m ²
Chemin Isaac-Machard, du chemin Argand à la route cantonale	900 m ²
Chemin longeant le Vieux-Port	600 m ²

Ces travaux ont nécessité la correction de la chaussée en divers points. Le plus souvent, le chemin a été rélargi et empierré sur les côtés. Le contour du chemin de l'Etraz a été corrigé par apport d'une grande quantité de remblais. Ces travaux ont été exécutés avec l'aide des chômeurs de la commune, choisis de préférence parmi ceux qui ont des charges de famille.

Constatons que les chemins remis en état et goudronnés représentent une longueur de 13 km. environ.

Goudronnages 1935

1^{re} couche :

Ch. des Boucheries	483 m ²
Chemin Courvoisier	2000 m ² soit 2483 m ² à 0.52 = Fr. 1.290,85

2^{me} couche :

Ch. de Montfleuri	350 m ²
(raccord route suisse)	
Chemin de Malagny	1222 m ²
Chemin Vandelle	3650 m ²
(Place de la Gare)	
Rampe de la Gare	831 m ²
Av. Adr.-Lachenal	1378 m ²
Chemin de la Bâtie	910 m ²
(1er tronçon)	
Chemin de la Bâtie	1498 m ²
(2 ^{me} tronçon)	
Ch. de la Bécassière	1727 m ² soit 12.188 m ² à 0.32 = Fr. 3.900,40
(dès route Sauverny)	

Total Fr. 5.191,25

arrêté à Fr. 5.000.—

Eclairage électrique

Malgré les réclamations des usagers de la route cantonale, le Département des Travaux publics n'a pas amélioré l'éclairage de la route suisse dans la traversée du bourg. En revanche, le phare du port a été installé à nouveau au moyen d'une conduite sous tube. La ligne aérienne qui l'alimentait était trop souvent embrouillée par les pêcheurs et le phare ne fonctionnait que rarement.

Sur le réseau communal, nous avons différé l'installation de nouvelles lampes. Nous n'avons pu donner satisfaction aux habitants de Richelien pour la pose de deux lampes au Petit St-Loup; le devis de 1500 francs pour cette installation nous paraissant trop élevé.

Nous sommes obligés également de répondre négativement à une demande d'éclairer des chemins privés.

Chômage

Le nombre des chômeurs est en augmentation dans notre commune. Cette augmentation ne provient pas seulement de l'aggravation de la crise, mais aussi du changement de domicile des citadins sans travail. Nous ne pensons pas que cet exode vers la campagne soit durable, car nous avons constaté que la vie n'est pas meilleur marché à la campagne qu'à la ville et que les occasions de travail y sont moins nombreuses.

La part de la commune aux allocations de chômage s'est élevée à Fr. 1.016,—, soit le 20 %.

Nous avons d'autre part alloué le 50 % des allocations d'hiver, soit Fr. 930,—.

Nous avons pu intervenir utilement pour placer quelques chômeurs dans des entreprises privées; nous en avons occupé un certain nombre sur les chemins communaux et nous étudions actuellement l'organisation d'un nouveau chantier.

Salle de Gymnastique

Le projet de réfection admis par le Conseil municipal n'a pas été réalisé tel quel. L'Etat a jugé ces travaux insuffisants pour motiver l'octroi d'une subvention et les prévisions auraient été sûrement dépassées, étant donné l'état de l'ancienne bâtisse. Nous

avons étudié la reconstruction complète de la salle en utilisant le mur du fond comme mur de façade et en portant le bâtiment à l'alignement de la nouvelle école.

Nous avons ainsi élargi la salle à 12 mètres et agrandi le préau sensiblement. L'acquisition d'une parcelle au nord a permis la construction des vestiaires et nous donne un passage derrière l'école. Les travaux de démolition ont été commencés dès le lendemain des Promotions. La construction a duré jusqu'au 1er avril de cette année.

Voici les avantages de la nouvelle salle :

- 1° Elle est plus vaste, mieux éclairée et plus aérée.
- 2° Elle est munie d'une installation de chauffage et de douches chaudes.
- 3° Elle est accessible du bâtiment scolaire.
- 4° Un préau converti a été aménagé.
- 5° Les vestiaires communiquent avec la Salle de Réunions.
- 6° Il est prévu de construire dans l'avenir de belles salles d'école sur la dalle armée.

Nous tenons à féliciter M. Hœchel, architecte, pour la façon distinguée dont il a dirigé les travaux et pour la bonne tenue du nouveau bâtiment. Rappelons que nous avons confié les travaux dans la mesure du possible aux entrepreneurs de Versoix, ce qui nous a permis d'utiliser les chômeurs.

Seuls, les travaux de couverture spéciale, le linoléum et les appareils de gymnastique ont été commandés dans le canton à des spécialistes.

En concédant cette salle aux sociétés de gymnastique, nous tenons à leur recommander de se conformer strictement au règlement édicté par le Conseil, mais nous souhaitons aussi que cette salle soit un encouragement à l'éducation physique de notre jeunesse.

Canal

Depuis un certain temps, le canal qui constituait pour la commune un revenu appréciable est devenu un sujet de graves préoccupations. L'état de vétusté des déchargeoirs cause des infiltrations dans les propriétés privées et motive des réclamations

devant lesquelles nous sommes le plus souvent impuissants; il faudrait des sommes considérables pour refaire la plupart des ouvrages de maçonnerie. Nous prévoyons en 1937 le curage du lit du canal, travail qui n'a pas été exécuté depuis quelques années et qui fournira quelques journées de travail aux chômeurs.

Bien que la commune depuis 1884 et cela jusqu'en 1944 soit usufruitière des revenus du canal, à charge par elle, dit la loi de 1913, d'y faire toutes réparations quelconques, l'Etat en dispose à son gré malgré le préavis de la Mairie. C'est ainsi que les Travaux publics y ont introduit un égout drainant les eaux de surface en aval de Pont-Céard.

Jusqu'ici, l'Etat voulait bien participer pour le 50% aux frais de réparations. Mais ses finances ne lui permettent plus de telles libéralités; aussi nous voyons-nous contraints de faire face tout seuls aux réfections importantes. Les ponts, les uns après les autres doivent être reconstruits pour les adapter à la circulation des gros camions.

Nous avons inscrit au budget de 1936, la reconstruction du pont de Villars. Les travaux sont terminés. Le travail a été exécuté sur les plans du service des Travaux de l'Etat et comporte un radier, des piédroits et une dalle de béton armé. Nous nous excusons d'avoir dû arrêter le canal à une saison où les jardins sont en pleine activité. Diverses circonstances et le mauvais temps en particulier ne nous ont pas permis de commencer plus tôt. Nous avons constaté la présence de nombreuses canalisations, autant des services publics que des particuliers au travers du lit du canal. Ces tuyaux ont arrêté des branches au moment des crues et occasionné des inondations. Toutes les canalisations ont dû être supprimées et rétablies au-dessous du radier.

Les eaux de drainage de St-Loup, à la suite des grosses pluies de l'automne, ont sapé la base du ravin au « Fer à Cheval » et un nouvel éboulement s'est produit. Le sentier est coupé et le canal menacé. Nous avons fait établir des devis pour la remise en état du talus et la pose d'une canalisation en prolongement de celle qui a été effectuée il y a quelques années. Nous n'avons pas encore obtenu de l'Etat la promesse d'une participation suffisante.

En ce qui concerne les concessions, quelques abonnés ont émis la prétention de résilier leur abonnement avant 1944. Nous ne pouvons que nous opposer à cette dénonciation unilatérale avant l'expiration de la convention.

Cimetière

Continuant l'expérience tentée l'an dernier de remplacer les érables des allées par des thuyas, nous avons procédé cet hiver à l'abattage de tous les arbres à feuilles et planté une nouvelle allée de conifères.

Le cimetière est très ensoleillé et chacun se plaît à reconnaître qu'il a gagné à cette transformation.

Nous avons accordé, au tarif habituel, soit Fr. 2.500,— une concession d'un petit caveau pour Mlle de Regny.

Le Concierge du cimetière, M. Osbeck, ayant remis son entreprise à M. Gustave Morzier, ce dernier a été chargé par la Mairie de continuer le service du portail du cimetière.

Salle de réunions

Pendant les travaux de construction de la salle de gymnastique, les sociétés ont été autorisées à s'exercer dans la salle de réunion pendant l'hiver.

Nous avons profité des travaux pour percer une porte, donnant accès de la scène aux vestiaires de la nouvelle salle. Cette issue constitue un dégagement qui sera apprécié des sociétés lors de leurs soirées.

Ecole enfantine

Le nouveau Conseil n'a pas été appelé à s'occuper, pendant le cours de l'exercice, de la question de l'école enfantine. La Mairie a cependant étudié un nouveau projet d'école « pavillon » sur un terrain au chemin Courvoisier. Ce projet n'a qu'un défaut, c'est de coûter fort cher et de nécessiter l'acquisition d'une parcelle. Nous rencontrons d'autre part une opposition à la mainlevée d'une servitude grevant ces terrains, relative à la construction d'immeubles autres que des villas. Le devis pour trois salles d'écoles s'élève à plus de 90.000 francs, terrain compris. Nous n'avons pas osé demander aux contribuables un effort aussi considérable à ajouter à l'emprunt pour la salle de gymnastique. Aussi avons-nous envisagé à nouveau les réparations à apporter au bâtiment actuel.

Le Département de l'Instruction publique s'est rendu à notre avis. M. le Conseiller d'Etat Lachenal est venu sur place et a

reconnu que les réparations, prévues dès le début par la Mairie, sont suffisantes pour rendre notre école des petits parfaitement habitable pendant l'époque d'instabilité que nous traversons. Le service médical des écoles en a également convenu.

Nous vous demanderons donc un crédit supplémentaire pour les travaux suivants :

- 1° percée de baies sur le préau ;
- 2° installation de toilettes modernes sur la face route ;
- 3° chauffage central ;
- 4° éventuellement création d'une salle de jeux dans le local contigu.

Nous prévoyons une partie de ces travaux pour les vacances d'été et nous osons espérer que les critiques, souvent exagérées, adressées à notre petite école, cesseront jusqu'au jour où les circonstances justifieront et permettront la construction d'un nouveau bâtiment.

Ecoles de Versoix

Statistique au 1^{er} octobre 1935

Ecole enfantine :

Classe de Mme Fish	32 élèves	32 élèves
--------------------	-----------	-----------

Ecole primaire :

Classe de Mme Mundinger*	23 élèves	
» Mme Debourgogne	26 »	
» Mme Bacher	28 »	
» M. Droz	32 »	
» M. Dentand	23 »	132 élèves

Ecole secondaire :

Classe de M. Ramseyer, 1re année	16 élèves	
2me »	18 »	34 élèves

Chavannes

Classe de Mme Coindet	3 élèves	3 élèves
		<hr/> 201 élèves

Naturalisations

Srauss, Joseph-Marie, 1885 marié, un enfant, Allemand

Fr. 600.—

Etat Civil

Pendant l'année 1935, il a été inscrit 10 naissances
26 mariages
20 décès

Le registre des familles s'est accru d'environ 20 feuillets ce qui en porte le nombre à 595.

Allocations en 1935

Union Instrumentale	Fr. 400,—
Société fédérale de Gymnastique	» 200,—
S. A. des Bains du Lac	» 200,—
Compagnie des Pompiers	» 250,—
Société de Sauvetage	» 100,—
Foot-Ball-Club	» 100,—
Sage-femme	» 250,—
Total	<u>Fr. 1500,—</u>

Dette Communale

Ville de Genève, Dette Electricité	Fr. 18.331,25
Caisse d'Epargne, Emprunt 1911 à 4 %	» 12 126,25
Caisse d'Epargne, Emprunt 1935 à 4 1/2 %	» 30.000,—
Total de la dette	<u>Fr. 60.457,50</u>

Compte de dépôt à la Caisse de l'Etat

Solde au 31 décembre 1934	Fr. 34,50	
Boni de l'exercice 1934	» 1.313,20	
Versé 1/2 emprunt de la Caisse d'Epargne	» 15 000,—	
Intérêts 4 % au 31 décembre 1935	» 134,50	
Payé acomptes pr salle de gymnastique		Fr. 3 002,20
Solde au 31 décembre 1935		» 13 480,—
	<u>Fr. 16.482,20</u>	<u>Fr. 16.482,20</u>

Fonds de courses scolaires

Première répartition de la Banque d'Escompte Suisse	Fr. 1.300,75
Intérêts au 31 décembre 1935	» 3,80
Total	<u>Fr. 1.304,55</u>

Fonds de bienfaisance

Solde en caisse au 31 décembre 1934	Fr.	43,75	
1/2 produit du tronc des mariages	»	67,50	
Produit des naturalisations	»	200,—	
Caisse d'épargne	»	6.743,40	
Intérêts au 31 décembre 1935	»	237,80	
Secours divers			Fr. 1.608,75
Solde en caisse			» 2,50
Solde du livret d'épargne			» 5.681,20
	Fr. 7.292,45		Fr. 7.292,45

Conclusion

Nous adressons en terminant ce rapport, nos remerciements chaleureux à Messieurs les adjoints Mundinger et Berger pour leur habituelle collaboration et nous vous exprimons, Messieurs les Conseillers municipaux, notre gratitude pour votre aide et votre attitude conciliante qui ont facilité notre tâche.

Versoix, le 26 mai 1936.

Le Maire : Ch. RAMSEYER.



Rapport des Vérificateurs des comptes

La Commission des Finances s'est réunie le 5 mai 1936 à la Mairie pour examiner les comptes de 1935. Après avoir opéré divers sondages et pointé un certain nombre d'écritures au moyen de pièces justificatives, et ensuite des obligeantes explications de M. N. Genequand, secrétaire de la Mairie que nous remercions, la Commission a reconnu la parfaite régularité de la comptabilité.

Elle propose au Conseil municipal d'accepter les comptes tels qu'ils sont et d'en donner décharge à l'autorité.

Le rapporteur : J.-P. BORDIER.

LE CONSEIL,

Vu le rapport administratif et financier de l'exercice 1935 présenté par M. le Maire,

Vu le rapport de la Commission de vérification des comptes,
A l'unanimité,

Arrête :

1° Les comptes de 1935 arrêtés à	Fr. 81.676,60	aux recettes
	» 74.686,20	aux dépenses
soit excédent des recettes	<u>Fr. 6.990,40</u>	

sont approuvés.

2° Le Conseil donne décharge à Monsieur le Maire pour sa gestion. Il lui exprime toute sa gratitude ainsi qu'à ses adjoints pour le dévouement et pour le talent qu'ils ont mis au service de la Commune.

Versoix, le 26 mai 1936.

Certifié conforme au procès-verbal.

Le Maire : Ch. RAMSEYER.

Compte des recettes et des dépenses

RECETTES

Nature des Recettes	Recettes effectuées
9. 1/8 de la finance de naturalisation à verser au Fonds communal de bienfaisance	Fr. 200,—
10. Part de la Commune dans la répartition de la taxe sur les compagnies d'assurance	» 997,—
11. 50 0/0 de la finance sur les permissions spéciales pour cafés	» 296,—
13. Produit de la taxe fixe	» 9.320,10
14. Centimes additionnels	» 42.467,85
15. Répartition annuelle de la Caisse Hypothécaire	» 3.270,—
16. Produit des locations des bâtiments et emplacements communaux	» 3.012,85
20. Amendes perçues par la Mairie	» 599,30
21. Produit des Concessions au cimetière	» 2.900,—
22. Recettes éventuelles	» 2.978,05
23. Produit de l'Etat Civil	» 427,20
26. Produit des fontaines du canal	» 3.174,50
27. Vente du bois	» 510,—
28. Produit des inhumations	» 1.454,50
29. Boni du Gaz	» 3.925,25
30. Produit des écolages	» 440,—
31. Subventions pour travaux de chômage	» 662,—
32. Assurance scolaire	» 42,—
33. Allocation Etat, travaux Ecole primaire	» 5.000,—
Total des recettes	Fr. <u>81.676,60</u>

Total des Recettes	Fr.	81.676,60
Total des Dépenses	»	<u>74.686,20</u>
Excédent des recettes	Fr.	6.990,40

de la Commune de Versoix pour 1935

DÉPENSES

Nature des Dépenses	Dépenses effectuées
2. Contribution foncière des biens communaux	Fr. 76,45
3. Assurance des bâtiments communaux contre l'incendie	» 119,50
4. Frais de bureau et petite caisse	» 787,40
5. Traitement des employés de la Mairie	» 3.600,—
6. Registres et formules, imprimés fournis par le Département de l'Intérieur	» 25,—
7. Frais de reliure des publications officielles	» 7,75
9. Indemnité à l'inspecteur du bétail, part de la Commune	» 105,—
10. Frais de régie du cimetière	» 2 038,40
11. Entretien des fontaines, puits et pompes	» 209,10
12. Secours contre l'incendie	» 1.517,05
13. Réparation et entretien des chemins communaux	» 26.016,50
14. Fermage de la voirie	» 2.600,—
15. Fourniture d'eau	» 1.335,40
16. Eclairage des routes et chemins	» 2.150,80
17. Entretien des bâtiments communaux	» 12.168,30
18. Chauffage des bâtiments communaux	» 2.900,70
19. Eclairage des bâtiments communaux	» 383,75
20. Entretien et renouvellement du mobilier des écoles	» 60,10
21. Traitement des concierges des écoles et de la Mairie	» 1.844,—
22. Part de la Commune pour l'école secondaire	» 753,15
24. Entretien et renouvellement de la bibliothèque	» 100,—
25. Fête des écoles	» 773,90
29. Abonnement au téléphone	» 245,10
30. Amortissement de la dette communale	» 2.313,20
33. Dépenses imprévues	» 825,55
35. Versement au Fonds communal de bienfaisance du produit des naturalisations	» 200,—
40. Frais pour l'Etat Civil	» 106,—
41. Assurance scolaire	» 326,60
42. Traitement des employés	» 7.925,—
43. Assurances diverses	» 432,50
44. Ecolage de Chavannes-des-Bois	» 240,—
45. Allocations diverses	» 1.500,—
47. Colonies de vacances (allocation annuelle)	» 1.000,—
Total des dépenses	Fr. <u>74.686,20</u>

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Pages</i>
Conseil municipal	2
Répartition des fonctions	2
Recensement cantonal de 1935	2
Compte rendu administratif et financier de l'exercice 1935	3
Chemins communaux	5
Goudronnages 1935	5
Eclairage électrique	6
Chômage	6
Salle de gymnastique	6
Canal	7
Cimetière	9
Salle de réunions	9
Ecole enfantine	9
Ecoles de Versoix	10
Naturalisations	10
Etat Civil	11
Allocations en 1934	11
Dette communale	11
Compte de dépôt à la Caisse de l'Etat	11
Fonds de courses scolaires	11
Fonds de bienfaisance	12
Conclusion	12
Rapport des Vérificateurs des comptes	13
Compte des recettes et des dépenses pour 1934	14 et 15

LOGIS-PENSION

Le Maire croit devoir rappeler que toute personne qui donne à prix d'argent la nourriture ou le logement, même à une personne, est assujettie à une taxe annuelle.

Elle doit en avoir demandé préalablement l'autorisation au Département de Justice et Police.

Tout tenancier doit exiger de ses pensionnaires non seulement qu'ils soient en règle avec le bureau des permis de séjour, mais qu'ils soient encore en possession d'un acte de naissance.

TOUT LOGEUR DOIT AVOIR SON NOM INSCRIT SUR SA PORTE EN LETTRES GRANDES ET BIEN APPARENTES.

FOUILLES SUR LA VOIE PUBLIQUE

Aucune fouille pour la construction ou la réparation de canaux d'égout, d'eau, de gaz, d'électricité, etc., ne peut être faite sur la voie publique sans une autorisation écrite de la Mairie.

ÉMOLUMENTS DE MAIRIE

- Certificat de vie, 1 fr.
- Certificat de bonne vie et mœurs, 1 fr.
- Déclarations diverses, 1 fr.
- Légalisation, 1 fr.
- Extrait d'acte de naissance, 2 fr. 50.
- Extrait d'acte de décès, 2 fr. 50.
- Extrait d'acte de mariage, 3 fr.

SERVICE DU PORT

En vertu du règlement du 10 février 1920, Messieurs les patrons de barques amenant des marchandises au port de Versoix-Bourg sont tenus, à l'arrivée de chaque barque et avant tout déchargement, de s'annoncer à la Mairie.

Art. 10. — L'accès du mur et de la passerelle de la jetée est formellement interdit aux enfants.

INHUMATIONS

Il est rappelé que lors de tout décès, il faut s'adresser immédiatement à la Mairie, laquelle se charge de toutes les démarches relatives à la vérification du décès, la fourniture du cercueil et l'organisation des convois funèbres.

On est prié de se munir des pièces d'Etat Civil indispensables, acte de naissance ou de mariage.

Concessionnaire officiel : Pompes Funèbres Générales, S. A., 19, rue du Rhône. Tél. 41.212.